

Éliane Viennot, ***L'âge d'or de l'ordre masculin, la France, les femmes et le pouvoir, 1804-1860***, Paris, CNRS éditions, 2020, 581 pages, l'ouvrage comporte une riche bibliographie et un index des noms propres. ISBN978-2-13224-6, prix 25 Euros. Ouvrage disponible en numérique.

L'autrice, agrégée de Lettres, a enseigné dans plusieurs universités, elle s'est spécialisée dans l'histoire des femmes. Cet ouvrage est la quatrième étape d'une étude de synthèse sur la France, les femmes et le pouvoir depuis le v^e siècle de notre ère.

Le xix^e siècle est marqué par plusieurs changements politiques en France : empire, monarchie, république. Cette période voit la consolidation de la domination des hommes sur les femmes dans une société où les débats sur l'égalité des femmes et des hommes sont nombreux et souvent houleux. L'époque est marquée par la multiplication des lois et des règles propres à assurer le mutisme des femmes, tandis que des discours ressassent une violence verbale, hystérique et symbolique contre la présence des femmes dans la vie publique et dans les responsabilités professionnelles ; pourtant des femmes et des hommes déterminés exploitent toutes les failles possibles de cette configuration défavorable aux femmes.

Comme l'énonce Éliane Viennot dans l'introduction de son ouvrage, le féminisme ne date pas de 1830. Il trouve ses sources dans les violences et les injustices commises à l'encontre des femmes au Moyen Âge. Un coup d'arrêt est donné en 1404 avec le livre « *La cité des Dames* ». L'autrice, Christine de Pisan, expose que les femmes subissent violences et injustices du fait de la Loi Salique et de toutes les ordonnances ou règlements qui permettent aux hommes de s'arroger tous les pouvoirs et de capter les richesses. La Révolution de 1789 introduisit des changements par rapport aux usages de l'Ancien Régime mais elle contribua à accroître la séparation entre la sphère publique et la sphère privée, faisant ainsi régresser les droits des femmes dans la cité. Le Premier Empire ne fait qu'aggraver ces tendances, « La camisole juridique » napoléonienne poursuit son action contre les femmes sous les régimes suivants : de la Restauration à la Monarchie de Juillet puis de la Deuxième République au Second Empire.

L'autrice montre comment l'exception française essaima après la Révolution de 1789 dans bon nombre de pays européens, leur fournissant des cadres et des idées de lois interdisant ou écartant les femmes du pouvoir et de la vie publique. Quelques résistances cependant se manifestèrent au Royaume-Uni, au Portugal et en Espagne. La loi de masculinité s'affirme toutefois lors du Congrès de Vienne (1815) : la succession masculine est clairement notifiée. Les pays scandinaves s'alignent sur ces principes. En revanche, l'Autriche et la Prusse n'affichaient pas de telles règles avant 1848.

L'examen de la vie politique française montre clairement les empêchements volontairement organisés contre l'accès des femmes au pouvoir. Aux étages inférieurs de la pyramide règne l'entre-soi masculin dans la plupart des métiers et activités de responsabilités. Les journaux sont le vecteur privilégié de tout débat. Lors de la Révolution de 1848, les femmes malgré leurs actions sont repoussées du pouvoir, la constitution de 1848 leur refuse l'accès au suffrage universel. Des militantes ont alors recours à la violence.

Pour assurer la pérennité de l'ordre masculin l'arsenal utilisé consiste à légiférer, à réprimer et à séparer. Éliane Viennot insiste sur la volonté de conserver la différence entre l'éducation des garçons et celle des filles. Ceci s'accompagne au fil des années d'une accentuation des inégalités entre les deux sexes dans la vie quotidienne et les diverses activités. Dans le travail rémunéré, les femmes se retrouvent souvent dans des emplois peu qualifiés, en lien avec l'enseignement qu'elles ont reçu, voire dans des emplois totalement déqualifiés. La prostitution à laquelle les femmes ont parfois recours pour survivre fait partie du système d'exploitation que cette société a mis en place. Il convient de ne pas oublier que les hommes sont poussés à utiliser la prostitution dans un contexte où le mariage a été rendu à nouveau indissoluble et que, d'autre part, le délit d'adultère est dûment codifié. La prostitution n'est pas considérée comme un délit, mais comme un « mal nécessaire » : une étude sérieuse a été effectuée à Paris à ce sujet par le médecin hygiéniste Parent-Duchâtel en 1836.

Défendre l'ordre masculin nécessite des efforts, car la population féminine à soumettre est parfois réactive. La parole publique demeure chasse gardée masculine. Les femmes qui veulent devenir romancières sont mal considérées et servent souvent de têtes de turc aux journalistes masculins. Il

est facile de faire feu sur les premières de cordée comme George Sand, Marie d'Agoult, Louise Colet, Mme de Genlis, Désirée Gay ... On essaie aussi de déconsidérer leurs lectrices !

Dans le cadre de la vie politique tout concourt dès l'Empire en 1804 à légitimer la sujétion des femmes ; bien que le pouvoir soit embarrassé par l'égalité proclamée depuis la Révolution de 1789, les distinctions, les titres, les places, les diplômes sont réservés aux hommes. Le Panthéon est aussi destiné à la mémoire des « grands hommes ». Les travaux des juristes contribuent aussi à amoindrir la place de la femme dans la société, comme cela apparaît dans la rédaction du Code Civil de 1804. Les philosophes n'hésitent pas non plus à prononcer la séparation des sphères : le sujet pensant ne peut être que masculin ! Chaque être doit se tenir à sa place. Jules Michelet dans ses écrits insiste sur l'absolue différence des sexes mais aussi sur la nécessité du couple. Et que disent les médecins de la femme ? Les anatomistes restent perplexes et se rallient aux connaissances de l'époque des Lumières : le squelette de la femme est faible. Mais l'intervention des non-européens oblige à revoir ce schéma. On pense ici à un sujet qu'Éliane Viennot n'a pas évoqué, à savoir la domination des médecins aliénistes et la manière dont certaines pathologies féminines furent traitées dans des établissements comme celui du Dr Blanche, déjà dans la période 1848/1860. Le discours masculin entend que les femmes restent à la place qui leur est assignée par la société. Toute tentative d'émancipation est facilement considérée comme une déviance mentale qu'il convient de réprimer.

Mais qu'en est-il du grand nombre de femmes dans le contexte des journées de travail ? Les industriels n'ont pas encore opéré la répartition des emplois selon le sexe : femmes et hommes se retrouvent souvent au coude à coude dans des postes peu qualifiés, dans lesquels les femmes sont moins rémunérées, car moins productives ?

Que disent les linguistes du XIX^e siècle ? Certaines batailles se développent autour du genre des noms de métiers prestigieux, autour de la question de l'accord des adjectifs avec plusieurs substantifs de genre différent, ou encore à propos du pronom personnel attribut. Les linguistes cherchent par tous les moyens à justifier l'ordre social. L'ouvrage publié par Louis-Nicolas Bescherelle en 1834 porte le titre de *Grammaire nationale ou grammaire de*

Voltaire, de Racine, de J-J Rousseau, de Buffon, de Chateaubriand... n'est pas un cas particulier. Les historiens de la littérature confirment à nouveau le rôle essentiel des hommes écrivains même si parfois quelques autrices — fort anciennes — sont réhabilitées : Christine de Pisan, Marguerite de Valois. Les ouvrages sur la littérature du xviii^e siècle et l'époque des salons parisiens ne traitent que des écrivains et philosophes. Les femmes en sont exclues. La guerre contre les prétendus bas bleus continue !

Quel a donc été le pouvoir réel des femmes en France au fil des siècles ? C'est un sujet qui passionne les historiens de cette période. Un ouvrage monumental remporte un grand succès *L'Histoire de France depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI* par Louis-Pierre Anquetil, publié en 1804 et réédité plus de 60 fois pendant ce siècle ; d'autres ouvrages connaissent le succès comme *L'Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789* par Henri Martin de 1838 à 1844, et *L'Histoire de France* de Michelet après 1860. Cherchons-y les portraits de femmes ! Nous y trouvons Jeanne d'Arc et quelques maîtresses des rois de France. Parfois, les auteurs citent Héloïse, Madame de La Fayette et Madame de Sévigné. Le reste du temps les femmes disparaissent des tables des matières. Cependant quelques ouvrages sont consacrés aux reines de France, aux régentes et aux gouvernantes. Certains ouvrages tentent de mettre au premier plan la Loi Salique pour mieux exposer comment les femmes furent écartées légalement du pouvoir. Il est probable que certains auteurs furent influencés par l'ouvrage d'Augustin Thierry, paru en 1846, *Récits des temps mérovingiens*. Il est vrai que les portraits brossés de Frédégonde et de Brunehilde ont tout lieu d'évoquer le mal comme Michelet l'avait déjà exposé en 1833. Les dramaturges de l'époque se passionnent aussi pour ces personnages féminins perfides et cruels. Les historiens notent parfois, selon la tradition transmise, le rôle de régentes comme Blanche de Castille et l'efficacité de son action dans la défense du royaume de France. Mais personne ne s'aventure en histoire médiévale pour réhabiliter Isabeau de Bavière. Pour la Renaissance, l'image de Catherine de Médicis reste au centre d'une tradition de complots à l'italienne et de poisons. Anne d'Autriche est aussi égratignée, même dans sa gestion de la crise de la Fronde. Dans ces portraits de femmes, un cas domine à part : celui de Jeanne d'Arc et du pouvoir des armes. Michelet exprime aussi son enthousiasme sur ce sujet et Jeanne devient la première héroïne de l'histoire nationale, mais les combattantes de la Révolution de 1789

sont renvoyées à la géhenne de feu : c'est le cas de Théroigne de Méricourt. En aucun cas les historiens de l'époque ne peuvent admettre l'égalité politique entre les hommes et les femmes. Lamartine et bien d'autres ne peuvent que condamner les idées et les activités politiques de Louise-Germaine de Staël.

Éliane Viennot aborde enfin le rôle des féministes du XIX^e siècle jusqu'en 1860. Les femmes vouées à l'obéissance en toutes circonstances tentent malgré tout de se révolter, de s'organiser. Parfois cela prend des formes innovantes : faire une collecte de dons, dès 1826, dans la mobilisation philhelléniste ; un « comité grec des Dames » est très actif à Paris : on met sur pied des concerts, une exposition, on fait des quêtes dans les rues. Des dons patriotiques sont sollicités en 1830, lors de la Révolution de Juillet.

Dans un autre cadre, les religieuses œuvrent en silence, elles sont nombreuses et des congrégations se sont reconstituées après 1795. Ces religieuses s'investissent dans les soins et dans l'éducation. Du côté des laïques les « saint-simoniennes » sont actives et professent des idées « messianiques ». Bazard s'adresse aux femmes des classes moyennes et supérieures déjà impliquées dans des œuvres charitables. Quelques réseaux de femmes s'organisent ainsi autour d'Eugénie Niboyet à Lyon en 1834. Des femmes fondent des associations professionnelles comme Désirée Gay. Comment se faire entendre davantage ? La Révolution de 1848 permet aux femmes de multiplier les publications, articles, plaquettes éphémères ; elles utilisent même les journaux de mode ! Quelques publications résolument féministes voient le jour et dénoncent l'oppression dont les femmes sont victimes. Ces dernières s'emploient après 1848 à dénoncer leur exclusion des droits politiques. Jeanne Deroin dans le journal *L'opinion des femmes* dénonce les actions néfastes de la Chambre des députés. Que faut-il revendiquer ? Le recours à la loi, l'amélioration de l'instruction donnée aux filles (école primaire et gratuité).

Être instruite et trouver un travail correctement rémunéré ne suffisent pas pour devenir autonome ; des femmes réclament la liberté de s'engager ou de se retirer dans la vie privée ; la critique du mariage va de pair avec la revendication en faveur du divorce. La dernière demande des femmes concerne l'accès au droit de vote. Cette prise de conscience est plus lente, d'autant que, longtemps (jusqu'en 1847), le vote masculin a gardé une forme

censitaire. La Révolution de 1848 et le suffrage universel apportent aux femmes des espoirs vite déçus. Des déclarations, des pétitions circulent et réclament la refonte des articles du Code civil « attentatoires à la liberté personnelle » des femmes. En 1858, l'écrivaine Juliette Lamber publie *Idées anti-proudhoniennes* ; elle estime que la femme est l'égale de l'homme devant la société, mais les deux sexes étant différents, peut-être convient-il de déterminer le rôle de chacun ? Claire Démar rédige un *Appel d'une femme du peuple* dans le journal *La Femme libre* ; l'aspiration à la liberté et à l'émancipation économique y sont essentielles. On observe cependant qu'il existe peu de solidarité entre les féministes.

La bataille du siècle demeure : instruire les filles, former les femmes. Des établissements s'ouvrent à Paris mais aussi dans les grandes villes de province pour prendre en charge l'éducation des filles, écoles laïques et écoles confessionnelles chrétiennes. Parallèlement un grand nombre de livres pédagogiques sont publiés à l'attention des jeunes filles ou des femmes ; les écrivaines engagées dans les idées féministes produisent des ouvrages pour la jeunesse, comme ce fut le cas de George Sand. Quelques écoles d'institutrices voient le jour après 1838. Le développement de l'instruction des filles a pour corrélat l'essor progressif de leur rôle dans l'enseignement. Il reste un domaine qu'il est difficile d'investir, celui de la parole publique et du journalisme.

Dans ses conclusions Éliane Viennot met l'accent sur l'oppression liée en France à l'ensemble des institutions et des lois en dépit des efforts et des mouvements de revendications des femmes. Par rapport à d'autres pays européens, la France continue d'empêcher les femmes de gérer leurs biens autrement que sous la tutelle de leur mari et/ou parfois d'un conseil de famille. Un autre domaine demeure chasse gardée masculine, celui des diplômes universitaires, ce qui bloque à la source les carrières féminines. Ce modèle français est aussi nocif à l'extérieur dans les pays francophones et colonisés qui imposent les mêmes usages et traditions juridiques à l'égard des femmes. Cependant tout au long du XIX^e siècle le combat initié par les femmes continue, vigoureusement.

Catherine Chadeffaud, historienne, professeure de CPGE